

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 28 FEVRIER 2024

### Historique ! Le Sénat vote pour l'inscription de l'IVG dans la Constitution

Ouvrant la voie à une adoption définitive par le Congrès, **les sénateurs et sénatrices ont voté pour l'adoption du projet de loi constitutionnelle visant à inscrire la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution**. Une immense victoire pour les droits des femmes et un moment historique qui fait de la France un exemple pour le monde.

[Le HCE réclamait](#) cette avancée depuis la décision de la Cour suprême d'abroger l'arrêt Roe vs Wade en juin 2022. Faire du droit à l'avortement un droit fondamental garantit la pérennité du droit des femmes à disposer de leur corps.

L'issue heureuse de ce vote est le fruit d'une formidable mobilisation politique, associative et citoyenne.

Dans un contexte international tendu, où la menace des courants réactionnaires se diffuse, la France envoie un message fort face au recul des droits des femmes dans de nombreux pays, y compris en Europe.

Contact presse : Camille YILDIZ, [camille.yildiz@pm.gouv.fr](mailto:camille.yildiz@pm.gouv.fr), 06 09 14 43 06